

Réforme des rythmes scolaires

Les nouvelles activités péri-éducatives

Mairie de Rimogne



Service
péri-scolaire





Bonjour,

Je m'appelle **O.S.C.A.R.** et je suis ton nouveau compagnon

Je fais un chouette métier. Je suis l'**O**rganisateur des activités **S**portives, **C**ulturelles et **A**rtistiques à **R**imogne. Elles auront lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi.

Comme l'année dernière, toi et tous les autres enfants scolarisés à Rimogne allez sortir de classe plus tôt qu'auparavant : à 15h45 pour ceux de l'école maternelle et à 15h30 pour ceux de l'école primaire.

Tu pourras alors rentrer chez toi ou rester avec moi jusqu'à 16h30.

En restant, tu pourras participer à toutes les activités que j'ai spécialement organisées pour toi et auxquelles tes parents t'auront inscrite(s) au début de chaque trimestre.

Ce sont les activités d'O.S.C.A.R.

Elles sont animées par Corinne et Fanny, et de nombreux autres amis qui sont des grandes personnes chargées de t'encadrer, afin que tu puisses y participer en toute sécurité.

Ces activités ne font pas partie des temps scolaires. Elles sont organisées par la Mairie pour te faire découvrir de nouvelles choses, tant en t'amusant, ou simplement pour te détendre.

Elles sont entièrement gratuites et ne sont pas obligatoires. Mais attention, une fois inscrite(s), il te faut être présent(e) à toutes les activités que tu auras choisies. Tu auras la possibilité de changer d'activités à chaque trimestre, en fonction des places disponibles.

Deux fois par an, nous ferons tous ensemble un grand spectacle et une grande fête pour que tu puisses montrer à tes parents tout ce que tu auras fait et appris.

Alors, demande-leur de remplir bien vite avec toi le bulletin d'inscription.

Il doit être rendu à l'école avant le lundi 8 septembre, pour te permettre de participer aux activités qui débuteront le 15 septembre.

Je t'attends.

A très bientôt,

O.S.C.A.R.



Les activités d'O.S.C.A.R. à l'école maternelle – 1^{er} trimestre

L'école commence à 8h30 et se termine à 11h30. Elle reprend de 13h30 à 15h45.
Les activités se déroulent dans l'école maternelle de 15h45 à 16h30.

Petite section (PS) – Moyenne section (MS) – Grande section (GS)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Judo avec Nathalie MS et GS	Musique avec Axelle MS et GS	Gymnastique avec Aline MS et GS	Relaxation et yoga avec Sonia G. MS et GS
Loisirs créatifs avec Martine S. PS et MS	Livres et contes avec Sonia J. Pour tous	Autour du cirque avec Martine S. PS et MS	Musique avec Axelle MS et GS
Gymnastique avec Aline PS	Relaxation et yoga avec Sonia G. PS et MS	Danse avec Gwenaelle MS et GS	Jeux, détente avec Martine S. et Sylvia Pour tous
Activités sportives avec la Ligue de l'enseignement MS et GS	Jeux de société avec Carole et Magali Pour tous	Livres et contes avec Maryse Pour tous	

Le mercredi, la classe se termine à 11h30 possibilité de garderie payante de 11h30 à 12h30 et déjeuner au restaurant scolaire.
Inscription possible au Centre de loisirs pour l'après-midi.



Les activités d'O.S.C.A.R. à l'école primaire – 1^{er} trimestre

L'école commence à 8h30 et se termine à 11h45. Elle reprend de 13h30 à 15h30.
Les activités se déroulent de 15h30 à 16h30.

En cas d'annulation exceptionnelle de l'activité, une garderie gratuite est organisée.

Les enfants doivent être récupérés sur le lieu de l'activité.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Arts plastiques avec Christelle à la garderie CM1/CM2	Danse avec Gwenaelle à la salle Damas pour tous	Photos avec Olivier à l'école primaire CM1/CM2	Activités libres à l'école primaire et à la garderie Pour tous
Cinéma 2* avec Aurore à l'école primaire CM1/CM2 <small>*Uniquement pour ceux qui ont déjà pratiqué Cinéma 1 l'année dernière</small>	Percussion avec Gil à l'école primaire 2 CP/CE1/CE2	Cinéma 1 avec Aurore à l'école primaire CM1/CM2	
Théâtre avec Arnaud à la garderie CE2/CM1/CM2	Initiation aux instru- ments avec l'Harmo- nie municipale à l'école primaire CM1/CM2	Jeux de société avec Joue aux Verdoux à la garderie CP/CE1/CE2	
Médiathèque avec Sonia à la médiathèque CP/CE1/CE2	Informatique avec Olivier à l'école primaire CM1/CM2	Danse avec Elodie à la salle Damas CE2/CM1/CM2	
Musique avec Axelle à l'école primaire CP/CE1/CE2	Création de costumes avec Nathalie à l'école maternelle Pour tous	Nouveau sport avec l'APSCA Bazeilles à la salle polyvalente CP/CE1/CE2	
Création de costumes avec Nathalie à l'école maternelle Pour tous	Sports en salle avec la Ligue de l'enseignement à la salle polyvalente CP/CE1/CE2	Création de costumes avec Nathalie à l'école maternelle Pour tous	
	Nature et Goût avec Anne-Sophie à la maison de l'Ardoise CP/CE1/CE2		



Le mercredi, la classe se termine à 11h45 possibilité de garderie payante de 11h30 à 12h30 et déjeuner au restaurant scolaire.
Inscription possible au Centre de loisirs pour l'après-midi.



Les activités d'O.S.C.A.R. en 10 questions.

● Pourquoi des activités après l'école ?

Depuis la rentrée 2013, la Commune de Rimogne a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires souhaitée par le Ministère de l'Éducation nationale. La nouvelle organisation du temps scolaire vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine pour favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs et pour bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

Parallèlement, autour de cette nouvelle organisation s'est mis en place un projet éducatif global. Ce projet associe la Mairie qui est chargée d'organiser des activités après l'école. Ces activités visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs. Elles sont aussi appelées les NAP. (nouvelles activités péri-éducatives).

● Les activités sont-elles obligatoires ?

Non, les activités ne sont pas obligatoires, les enfants sont libres d'y participer ou non. Mais ils sont tenus de participer à toutes les activités auxquelles ils se sont inscrits au début de chaque trimestre. Des absences exceptionnelles sont autorisées, sous réserve d'informer le service périscolaire à l'avance en appelant le 03 24 40 32 61 ou le 06 85 63 94 39.

● Les activités sont-elles payantes ?

Non, la municipalité a décidé de l'entière gratuité pour ces activités durant l'année 2014-2015.

● Par qui ces activités sont-elles encadrées ?

Les activités sont encadrées par des intervenants professionnels, du personnel municipal et des bénévoles. Chaque activité est placée sous la responsabilité d'un encadrant diplômé.

● Mon enfant prend le bus ; peut-il participer aux activités ?

Les horaires des bus ont été aménagés pour correspondre à la fin des activités.

● Mon enfant peut-il aller à la garderie à la fin des activités ?

Oui, une garderie payante fonctionne tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30. Les enfants qui doivent s'y rendre y sont conduits par un encadrant à l'issue des activités.

● Que se passe-t-il quand une activité est annulée ?

Il peut arriver qu'une activité soit exceptionnellement annulée. Dans ce cas, un service de garderie gratuite est organisé pour les enfants concernés.

● Comment s'inscrire aux activités ?

- * L'inscription aux activités s'effectue par le trimestre.
- * L'inscription est possible pour un, deux, trois ou quatre jours(s).
- * Les familles doivent obligatoirement choisir une activité différente chaque jour, en indiquant leur choix par ordre de priorité.
- * Si pour une activité les demandes sont trop nombreuses, un tirage au sort sera effectué.
- * Les enfants qui n'auront pas été retenus pour l'activité de leur choix, seront prioritaires pour les trimestres suivants.
- * Sauf raison exceptionnelle, il n'est pas possible de changer d'activité en cours de trimestre.

● Quand faut-il s'inscrire ?

* Les formulaires d'inscription doivent être retournés auprès de l'enseignant de votre enfant avant le 8 septembre 2014, dernier délai.

Vous recevrez, le 12 septembre, au plus tard, le calendrier des activités de votre enfant pour le 1^{er} trimestre.

● Quand les activités débutent-elles ?

* Les activités débutent le lundi 15 septembre. Du 2 au 12 septembre, un service de garderie gratuite est organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30.

Par tarte information :

Carime Guérin, coordinatrice des activités périscolaires,

au 03 24 40 32 61 ou 06 85 63 94 32.

ou contact@mairie-rimogne.fr.

Les activités d' O.S.C.A.R.

ECOLE MATERNELLE

Formulaire d'inscription

1^{er} trimestre



■ Nom et prénom du représentant légal : _____

■ Téléphone : _____

■ Courriel : _____

■ Nom et prénom de l'enfant : _____

■ Classe : Petite section (PS) Moyenne section (MS) Grande section (GS)

■ Choix des activités :

* Inscription possible pour un, deux, trois ou quatre jour(s).

* Choisir une activité différente chaque jour, en indiquant plusieurs choix par ordre de priorité.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^{er} choix :	1 ^{er} choix :	1 ^{er} choix :	1 ^{er} choix :
2 ^{eme} choix :	2 ^{eme} choix :	2 ^{eme} choix :	2 ^{eme} choix :
3 ^{eme} choix :	3 ^{eme} choix :	3 ^{eme} choix :	3 ^{eme} choix :

■ Votre enfant prend-il le bus ? OUI NON

Lundi Mardi Jeudi Vendredi



Service
péri-scolaire

**A retourner auprès de l'enseignant de votre enfant
pour le lundi 8 septembre, dernier délai**



Les activités d' O.S.C.A.R.

ECOLE PRIMAIRE

Formulaire d'inscription

1^{er} trimestre



■ Nom et prénom du représentant légal : _____

■ Téléphone : _____

■ Courriel : _____

■ Nom et prénom de l'enfant : _____

■ Classe : CP CE1 CE2 CM1 CM2 CLIS

■ Choix des activités :

* Inscription possible pour un, deux, trois ou quatre jour(s).

* Choisir une activité différente chaque jour, en indiquant plusieurs choix par ordre de priorité.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI
1 ^{er} choix :	1 ^{er} choix :	1 ^{er} choix :	Activités libres
2 ^{eme} choix :	2 ^{eme} choix :	2 ^{eme} choix :	Activités libres
3 ^{eme} choix :	3 ^{eme} choix :	3 ^{eme} choix :	Activités libres

■ Votre enfant participera-t-il aux activités libres du vendredi ? OUI NON

■ Votre enfant prend-il le bus ? OUI NON

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

MAIRE DE RINGOET



Service
péri-scolaire

**A retourner auprès de l'enseignant de votre enfant
pour le lundi 8 septembre, dernier délai**

